

CONSEIL MUNICIPAL EXCEPTIONNEL

du lundi 12 Février 2018

Présents : Dominique MICHELET, Alain CHOULOT, Myriam LACOMBE, Jérôme VINCENT, Carine BERNARDO

Excusés : Helen BON (procuration à Myriam LACOMBE), Raphaël PACCARD et Yvan LHAOUCINE

Secrétaire de séance : Jérôme VINCENT

Validation du compte rendu du 08 Janvier 2018

Le compte rendu du 8 Janvier 2018 est approuvé à l'unanimité

ONF : devis de travaux et contrat d'approvisionnement

Le Conseil Municipal valide à unanimité les travaux sylvicoles : dégagement de la plantation de la parcelle 17 ainsi que les travaux de maintenance correspondants. Le devis ONF de 4 311.78 € HT (4 742.96 € TTC) est accepté à l'unanimité.

Le conseil municipal autorise le maire à signer avec l'ONF le contrat d'approvisionnement pour la cession des bois de la parcelle 20r. (85 m³ environ)

Proposition d'achat d'une parcelle boisée

Le conseil municipal est sollicité par le notaire Julien RAULT dans le cadre d'une préemption d'une parcelle de bois en lieu dit Rouchasson.

Après discussion, il est décidé de ne pas préempter sur cette acquisition compte-tenu que le plan parcellaire communal vient d'être redéfini et que cette parcelle ne présente aucun intérêt pour la commune.

SIDEC : éclairage public

Dans le cadre de l'extension de notre réseau d'éclairage public, le conseil municipal a interrogé le SIDEC.

Le Conseil Municipal valide le devis du SIDEC concernant l'éclairage public de :

Route de Miéry :	1 550.77 € TTC
Route des Bordes :	3 324.29 € TTC
Rue de la Gissière :	20 175.44 € TTC

L'aide de 25 % du SIDEC est calculée sur un montant maximum de 10 000 € de travaux par an. Le conseil municipal décide donc de valider l'ensemble des travaux mais souhaite que ceux-ci soient réalisés en partie sur l'exercice 2018 et celui de 2019 de manière à ce que la commune bénéficie du maximum de subvention.

Pour cette année, le conseil municipal souhaite mettre en place les travaux de la route de Miéry, de la route des Bordes et d'une partie de la rue de la Gissière.

La seconde partie de la rue de la Gissière sera planifiée en 2019.

Le conseil municipal autorise par ailleurs le maire à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès du département.

De plus, les aides du Sidec étant conditionnées à l'adhésion de la commune à la charte «éclairons juste le Jura» le conseil municipal autorise le Maire à signer ladite charte.

Choix d'un maître d'œuvre pour les travaux d'eau potable

La commission «travaux» s'est réunie le lundi 22 Janvier 2018 pour étudier quatre propositions concernant la maîtrise d'œuvre pour l'alimentation en eau potable et le renouvellement de canalisations.

Après comparaison des offres la commission propose de retenir le Cabinet Merlin pour 13 900 € HT (16 680 € TTC) compte tenu de la prestation proposée. Le Conseil Municipal valide la proposition de la commission travaux.

Dans un premier temps le coût engagé se limitera à 2 780 € HT (avant projet). En fonction de la proposition de l'avant-projet et des subventions susceptibles de financer une partie de celui-ci, le conseil municipal se positionnera à nouveau pour donner suite ou non à ces travaux d'eau potable.

Télécommunication de la station d'eau potable

Le maire va solliciter un devis pour la mise en place éventuelle d'un logiciel pour être en lien avec notre station de traitement.

Projet de remplacement des menuiseries bâtiment mairie-école

Faisant suite au constat de la déperdition énergétique et à la vétusté avancée de nombreuses menuiseries suite à l'étude récemment faite sur le bâtiment, il est décidé de se renseigner sur un projet global pour optimiser les économies d'énergie et les éventuelles aides financières.

Tarifs salle des fêtes (journée supplémentaire)

Le conseil municipal est sollicité pour une location de 3 jours consécutifs de la salle des fêtes. Afin de répondre à cette demande, le contrat de location ne prévoyant pas cette spécificité, le conseil décide de fixer un tarif pour journée supplémentaire.

Ainsi : 80 € pour les habitants de la commune et de 100 € pour les non-résidents.

Par ailleurs, le conseil municipal décide de rajouter dans le contrat de location une clause pour préciser qu'il est interdit d'utiliser la salle des fêtes à des fins de dortoir.

Le Conseil municipal valide également un tarif de 50 € pour la réalisation du ménage lors du prêt de la salle (enterrement, apéritif de mariage)

Tarif des loyers communaux

Faisant suite aux travaux de l'appartement 21 Rue de l'Eglise, le Conseil municipal valide un loyer de 530.00 € par mois suite à la rénovation de ce logement.

Il est également décidé de passer le loyer de l'appartement au-dessus de la mairie (26 route du Revermont) à 250.00 € par mois. Il était auparavant de 307.71 € mais du fait des frais de chauffage importants, le loyer est donc revu à la baisse. De plus, le conseil municipal décide que les futurs locataires se verront proposer un bail précaire afin de laisser la possibilité à la commune de récupérer éventuellement ses locaux comme salle de réunion et/ou salle d'archivage pour la mairie.

Concernant le logement situé au n°19 de la rue de l'Eglise suite au déconventionnement de celui-ci l'ADIL nous a indiqué que le bail actuel est caduc. Il conviendra de signer avec le locataire en place un bail dit «de droit commun».

Tarif Alambic

Le tarif actuel de la location de l'alambic est de 30.49 € la journée.
Le conseil décide de passer le tarif à 35 € la journée.
Ce tarif restait inchangé depuis 2001.

